



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 20 avril 2018

CRÉATION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU PLAN DE SAUVEGARDE IMMEUBLE ROBESPIERRE / SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Madame la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, a signé le 18 avril 2018, l'arrêté préfectoral portant création de la commission chargée de l'élaboration du plan de sauvegarde sur l'ensemble de la copropriété « groupe Robespierre », en étroite partenariat avec la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray et la Métropole Rouen Normandie.

La copropriété « groupe Robespierre » est située sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville du Château Blanc, retenu en tant que quartier d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Elle comprend 6 bâtiments et un total de 306 logements et rencontre plusieurs difficultés financières, techniques et sociales.

La commission chargée de l'élaboration du plan de sauvegarde devra fixer les mesures nécessaires pour redresser la situation de la copropriété, dans un délai de cinq ans, sur la base des engagements souscrits par les collectivités publiques, les organismes publics ou les personnes privées concernées.

L'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Métropole Rouen Normandie, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray sont pleinement mobilisés sur ce dossier.

La réunion d'installation de la commission se tiendra le 14 mai 2018.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr